



## CONSEIL DE QUARTIER N°3

### Compte-rendu de la réunion du 18 juin 2015 Salle des Glaises

Points proposés à l'ordre du jour par les membres du CQ :

#### **M. Nour Eddine FATTOUM**

**Les véhicules garés sur les cheminements piétons sur presque tout le quartier et la suppression des zones « interdit aux piétons »**

#### **Joseph DELPIC :**

Il s'agit de zones interdites aux piétons rue Lecoq et rue Boieldieu. Une partie des véhicules stationnent sur le trottoir depuis 30 ans et c'est une incohérence. La rue Lecoq va être rénovée en 2016 ou 2017 car il était nécessaire d'attendre la fin des travaux du bâtiment Lamartine. A cette occasion, ces stationnements seront réaménagés.

Quant à la rue des Rosières, elle ne sera pas rénovée car 19 des 24 propriétaires ont fait parvenir une pétition en mairie contre le projet. Les trottoirs ne seront donc pas rénovés. Le projet 2015 est annulé. Le plateau surélevé en direction des Montatons sera amélioré, la pente sera changée afin de limiter la vitesse des bus qui continuent à l'heure actuelle de rouler trop vite.

**La remise en place de l'arrêt de bus Lamartine et fusion possible entre la ligne DM2B et DM16 avec les amplitudes horaires du DM2B**

#### **Joseph DELPIC :**

La DM2B et la DM16 ne fusionneront jamais car il y a peu de fréquentation à l'intérieure de la ville. Par contre la DM16 sera transformée en une nouvelle ligne afin de desservir la gare de Saint-Michel-sur-Orge et la gare de Brétigny. La DM16 sera retirée car il y a des problèmes de sécurité routière notamment sous l'autorail.

45 arrêts de bus ont été aménagés entre 2013 et 2014 pour les personnes à mobilité réduite.

**L'éclairage public trop important dans certains endroits avec des lampadaires en double sur certaines zones et trop de lumière devant certains nouveaux immeubles**

Des précisions ont été apportées, cela concerne l'éclairage public de la rue de la Noue Rousseau et de la rue Lecoq sur le trottoir devant l'immeuble Lamartine où 4 lampadaires neufs ont été installés. La ville n'en est pas propriétaire.

La lumière est très forte et gêne les habitants des logements situés en face qui ne disposent pas de volets. Il est proposé d'écrire au bailleur afin d'attirer son attention sur les problèmes d'économie d'énergie.

### **Pourquoi le Conseil de Quartier se réunit aux Glaises alors que nous disposons d'une salle à la Fontaine de l'Orme ?**

Tout simplement parce que la salle de la Fontaine de l'Orme est utilisée par les associations.

### **M. Jean-Patrice QUENTIN-FROIGNANT**

**Possibilité de mettre en place à l'entrée de Villagexpo les mêmes panneaux que ceux installés rue Jacques Brel (30km/h, priorité à droite) car aux heures d'entrées et de sorties de l'école Jules Verne, la sécurité des usagers est mise à rude épreuve (vitesse excessive, refus de priorité, demi-tours intempestifs, stationnement anarchique, etc...)**

### **Joseph DELPIC :**

Cet été, dans le cadre du plan voirie 2015, la sécurisation des 7 groupes scolaires sera faite avec des panneaux « Attention Ecole » et une signalisation fluo sur la chaussée.

Par ailleurs, il a été signalé qu'au croisement de la rue Jacques Brel et de la Fontaine de l'Orme, en direction des Montatons, un totem et un arbre gênent la visibilité. Voir comment y remédier.

### **Où en est la rétrocession des routes de Villagexpo à la commune ainsi que le devenir du hall ?**

Joseph DELPIC indique que cette question sera traitée en fin de séance.

**Depuis plusieurs années, la balayeuse communale ne passe plus dans les rues de Villagexpo suite à un problème d'assurance (travail sur un lieu privé), cependant bon nombre de véhicules arborant le logo de St Michel empruntent régulièrement les rues du village (repas à domicile, patrouilleur, véhicule de fonction, etc...) sachant que les copropriétaires paient tous des impôts locaux, ne peut-on pas trouver une solution pour remédier à ce problème ?**

### **Joseph DELPIC :**

Le balayage mécanique est assuré par une entreprise privée avec un contrat de maintenance qui couvre les voiries publiques, dont elle dispose de la liste et les cours d'école, pour un montant de 180.000 € à l'année. Villagexpo et le Bois des Roches ont des voiries privées. Une solution serait de signer une convention tripartite entre la Mairie, la société et Villagexpo afin que le balayage puisse se faire 2 fois par an moyennant un financement qui serait moindre que de traiter directement avec une entreprise.

## **M. Jean-Pierre PASQUAL**

### **Extension des locaux du gymnase des Mares Yvon, date de livraison ?**

#### **Joseph DELPIC :**

Il ne s'agit pas de l'extension des locaux du gymnase mais de la construction future du pôle associatif et familial dont la mise en service pourrait se faire au 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Il comprendra 4 salles : 2 salles pour le sport de combat avec vestiaires et 2 autres salles associatives et familiales avec office, stockage et bureau.

### **Avenir du centre commercial des Genêts (cabinet médical, parking, fastfood, etc...) ?**

Le pharmacien du centre précise que même si sa pharmacie marche bien, c'est l'extérieur qui se dégrade de plus en plus, le coiffeur ferme dans 2 semaines, le cabinet médical ferme dans 10 jours car le médecin part à la retraite et n'est pas remplacé, le fastfood ouvert depuis quelques mois attire des jeunes qui se garent n'importe où avec leurs grosses voitures, ils utilisent le parking pour tourner des vidéos avec la musique à fond le samedi en fin d'après-midi, régulièrement des immondices sont présents sur le sol, le tabac a été braqué à 3 reprises et ferme maintenant le jeudi après-midi. La boulangerie ferme le samedi. Les trous dans le sol du parking ne sont plus comblés depuis 8 mois. Les garages ouverts servent de dépotoir. Tout cela représente un sentiment d'insécurité et les clients hésitent à venir faire leurs courses. Ce qui est regrettable car avec les nouvelles constructions actuellement en cours, le centre commercial sera de plus en plus utile.

Il est également précisé que les nuisances nocturnes dans ce secteur étaient de plus en plus fréquentes.

Joseph DELPIC indique que malheureusement le Contrat de Ville n'intègre pas le périmètre des Genêts.

Il est proposé de rencontrer le responsable du fastfood ainsi que la SCI afin de leur demander de rénover le centre commercial. Guillaume ANDRAUD, Directeur de Cabinet s'en charge.

### **Quel avenir du hall de Villagexpo ?**

#### **Joseph DELPIC :**

Concernant la rétrocession des routes, plusieurs réunions se sont tenues lors du précédent mandat à ce sujet. Pour que cela soit possible, il faut :

- 1) Que les 2/3 des propriétaires soient d'accord pour ouvrir Villagexpo sur le domaine public, donc ouvrir la résidence sur l'avenue de Brétigny et la rue de la Noue Rousseau
- 2) Qu'une délibération soit votée en Assemblée générale
- 3) S'ajoute à cela, des conditions techniques car il faut que les voies soient en bon état (un rapport technique indépendant pour faire examiner les rues), qu'il n'y ait pas de nid de poule ou de fléchissement des voies.

Celles-ci pourraient être transférées en 2 étapes : Les rues principales, puis les rues secondaires.

D'autre part, les réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées devront être analysés par télé-inspection et si des fissures sont existantes, le propriétaire est tenu de les réparer avant cession.

Quant au hall de Villagexpo, différentes pistes ont été évoquées au bureau du Conseil syndicat à condition que 2/3 des propriétaires soient d'accord pour céder le bâtiment privé à la commune dont l'utilité est avérée car 1800 personnes utilisent cette structure. Cette dernière pourrait être inscrite au patrimoine culturel.

\*\*\*\*\*

Pour information, rythme des réunions :

Le Conseil de Quartier se réunira une fois par trimestre,

2 réunions publiques par an, regroupant les 3 Conseils de Quartier

La séance est levée à 21h50